

« Drogues et dépendances 2002 » *Indicateurs et tendances*

Dossier de Presse

Paris le 17 janvier 2002

SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

« Drogues et dépendances 2002 » Indicateurs et tendances

L'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies : Une mission d'intérêt public.	P. 3
L'OFDT un organisme indépendant	p. 3
Depuis 1999, ses mission se sont élargies	p. 3
« Drogues et dépendances 2002 » : Le document de référence	p. 4
2002, déjà la 4 ^{ème} édition	p. 4
Un état des lieux complet	p. 4
Quel regard portent les Français sur les drogues ?	p. 5
Combien y a-t-il de consommateurs de drogues en France ?	p. 7
La consommation de cannabis s'est-elle "banalisée" ?	p. 8
Quelles sont les nouvelles drogues consommées aujourd'hui ?	p. 9
Quels sont les principaux dommages sanitaires attribuables à la consommation de drogues ?	p. 10
L'état de santé des usagers d'héroïne s'améliore-t-il ?	p. 11
Comment l'interdit d'usage de certaines drogues est-il appliqué en France ?	p. 12

Contact presse / OFDT / Hassan Berber / 01 53 20 16 16

L'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies : Une mission d'intérêt public.

L'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT) produit et diffuse des données actualisées et validées scientifiquement dans le champ des drogues et des dépendances.

Disposer de ces données est aujourd'hui réellement nécessaire. En effet, l'évolution des relations qu'entretient une société avec ses produits psychoactifs est inévitablement difficile et conflictuelle. Le rôle de l'OFDT est aujourd'hui incontournable dans l'apport de données scientifiques au débat public. C'est un organisme de référence et d'expertise.

L'OFDT assure une mission de service public en éclairant les décisions des Pouvoirs publics.

L'OFDT, un organisme indépendant.

Son statut, comme le travail de son collègue scientifique, lui assurent une indépendance scientifique dans ses travaux d'observation, d'analyse et de recherche. Les Pouvoirs publics, dont l'action est coordonnée par la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT), ont souhaité cette autonomie scientifique, pour que leurs orientations se fondent sur des données validées et partagées par tous.

La naissance de l'OFDT en octobre 1995 en tant que Groupement d'intérêt public (GIP) a répondu à un double besoin :

- la nécessité reconnue de mettre en place en France un tel dispositif auprès des décideurs et des scientifiques ;
- la création en 1993 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) dont l'OFDT est l'organisme relais.

Depuis 1999, ses missions se sont élargies.

Un des axes du plan de lutte contre les drogues et de prévention des dépendances 1999-2001 adopté par le Gouvernement était l'amélioration du dispositif français d'observation, d'étude et de recherche, afin de permettre aux pouvoirs publics d'anticiper les évolutions et de prendre les décisions au bon moment.

A cette date, les missions de l'OFDT ont été étendues à l'alcool, au tabac, aux médicaments psychoactifs et aux conduites dopantes.

L'OFDT travaille essentiellement autour de :

- la veille et l'amélioration des indicateurs existants,
- la surveillance des tendances, de l'évolution des usages et de la nature des produits qui circulent,
- l'évaluation des politiques publiques,
- l'expertise,
- la diffusion et la valorisation des travaux de recherche.

« Drogues et dépendances 2002 » : le document de référence.

2002 : Déjà la quatrième édition.

Diffuser les connaissances dans le champ des drogues et des dépendances auprès des professionnels et du grand public est nécessaire pour nourrir le débat public et éclairer les choix individuels.

« Drogues et dépendances 2002 », document de référence est publié régulièrement par l'OFDT depuis 1995. L'édition 2002 en est la quatrième.

Un état des lieux complet.

« Drogues et dépendances 2002 » rassemble tous les éléments de connaissances disponibles dans ce champ. Les données, produites par l'OFDT ou des organismes collaborateurs et validées scientifiquement, sont mises en perspective et font du rapport un outil capable de répondre à des interrogations générales ou spécifiques.

« Drogues et dépendances 2002 » est un état des lieux qui permet de mieux appréhender l'étendue et la complexité du phénomène, son évolution au cours des années passées et les dispositifs mis en œuvre.

Document de 370 pages, il s'articule autour de 3 parties :

- Une approche transversale de toutes les drogues, licites et illicites, autour des consommations, des conséquences sanitaires, sociales et pénales.
- Une approche par produits sous forme de fiches synthétiques et exhaustives.
- Un tableau du cadre légal actuel, des orientations récentes des politiques publiques et des dispositifs et des moyens de lutte contre les drogues.

L'édition imprimée de ce rapport est accompagnée d'un CD-Rom qui rassemble également, toutes les études et publications de l'OFDT ainsi que les bases de données produites à ce jour.

Pour présenter aujourd'hui ce document, nous avons décidé de pointer plus particulièrement 7 questions que se posent le grand public et les professionnels et auxquelles le rapport permet de répondre :

- Quel regard portent les Français sur les drogues ?
- Combien y-a-t-il de consommateurs de drogues en France ?
- La consommation de cannabis s'est elle « banalisée » ?
- Quelles sont les nouvelles drogues consommées aujourd'hui ?
- Quels sont les principaux dommages sanitaires attribuables à la consommation de drogues ?
- L'état de santé des usagers d'héroïne s'améliore t-il ?
- Comment l'interdit d'usage de certaines drogues est-il appliqué ?

Quel regard portent les Français sur les drogues ?

Dangerosité, dépendance.

- Les Français hiérarchisent la dangerosité potentielle des différentes drogues : l'héroïne, la cocaïne et, dans une moindre mesure, l'ecstasy (11%) sont placées clairement en tête.

Le cannabis (3%) est associé, comme l'alcool (6%) et le tabac (2%), à un danger moins grand.

- Pour environ 85% des Français (15-75 ans) en 1999, l'héroïne et la cocaïne sont dangereuses pour la santé dès l'expérimentation.

Ce chiffre est de 76% pour l'ecstasy et de plus de 50% pour le cannabis.

- Un tiers des Français estiment la consommation régulière de cannabis sans danger.

- 56% des Français jugent que le risque de dépendance à l'héroïne existe dès l'expérimentation. Ce chiffre est de 38% pour le cannabis.

- Plus de 80% des Français auraient peur de prendre un des produits illicites autre que le cannabis, ne serait-ce qu'une fois.

Cette peur existe pour 68% des Français dans le cas du cannabis, pour 55% des Français dans le cas des médicaments pour les nerfs et environ 33% pour le tabac et l'alcool.

Politiques publiques

- L'adhésion des Français aux politiques publiques est forte : ils sont globalement en faveur des mesures de réduction des risques, des traitements de substitution et des alternatives aux poursuites pénales pour les usagers de drogues. Ils restent attachés à la prohibition existante.

- Un tiers des Français (15-75 ans) en 1999 sont favorables à l'autorisation sous conditions de l'usage du cannabis. 17% sont pour la mise en vente libre du cannabis.

- Plus de 9 Français sur 10 sont favorables à l'obligation de soins dans le cadre d'une interpellation. 8/10 sont favorables au recours aux produits de substitution, 63% sont favorables à la vente de seringues sans ordonnance et plus de la moitié sont pour une distribution contrôlée d'héroïne.

- Plus des 2/3 des Français sont favorables à l'usage thérapeutique du cannabis.

- 3/4 des Français pensent qu'il est impossible de parvenir à un monde sans drogue.

Clivages

- Les perceptions sont liées à certaines caractéristiques des individus, principalement leur âge et leur comportement de consommation.
- Ceci est particulièrement avéré dans le cas du cannabis. La perception de sa dangerosité, le fait de croire que sa consommation conduira à celle de drogues plus nocives et les opinions sur son statut légal sont fortement clivés par le fait d'en avoir ou non déjà consommé.
Les personnes ayant une certaine familiarité avec le produit remettent nettement plus fréquemment en cause sa dangerosité et sa prohibition.
- Les plus jeunes, et surtout les plus âgés, montrent les craintes les plus fortes et le besoin d'information le plus important.
- Les personnes ayant un niveau d'études élevé et celles se sentant bien informées sur les drogues ont des perceptions moins stigmatisantes des drogues et de leurs usagers.

Combien y-a-t-il de consommateurs de drogues en France ?

Quatre niveaux de consommation permettent d'établir une gradation dans l'intensité des consommations :

- l'expérimentation (avoir consommé, au moins une fois au cours de sa vie, un produit) ;
- l'usage occasionnel (consommation au moins une fois dans l'année) ;
- l'usage répété (consommation plusieurs fois dans l'année mais pas tous les jours) ;
- l'usage quotidien.

- L'alcool est le produit psychoactif le plus ancré dans la culture et les pratiques de consommation.

97% des 15-75 ans l'ont expérimenté et 93% en ont une consommation occasionnelle.

- Pour les consommations quotidiennes, il est devancé par le tabac : 30% de fumeurs quotidiens contre 20% de consommateurs quotidiens d'alcool.

Un fumeur est presque toujours consommateur quotidien (au moins 1 cigarette par jour) et dans deux cas sur trois, gros fumeur (10 cigarettes et plus par jour).

- Près de 9% des 15-75 ans font un usage répété ou quotidien de médicaments psychotropes.

La frontière entre usages thérapeutiques et usages détournés est néanmoins difficile à observer.

- Même si l'expérimentation des drogues illicites s'étend (plus de 20% de 15-75 ans pour le cannabis, 5,5% pour les autres drogues illicites et les colles et solvants), le nombre de leurs consommateurs déclarés ou repérables est considérablement plus faible que pour les produits cités auparavant.

Dans cet ensemble de produits, le cannabis est de loin celui le plus fréquemment expérimenté ou consommé (4,% des 15-75 ans font un usage répété ou quotidien du cannabis).

- Au cours des années 1990, les consommations ont évolué : baisse pour le tabac, stabilité pour l'alcool et les médicaments psychotropes (à l'exception des antidépresseurs dont la consommation augmente) et hausse pour le cannabis.

- Chez les jeunes, les évolutions sont relativement similaires avec toutefois certaines différences. Contrairement aux adultes, la consommation du tabac chez les jeunes est en hausse et atteint le même niveau pour les filles que pour les garçons.

L'usage de médicaments psychotropes, hors prescription médicale, est en hausse.

La consommation de cannabis s'est elle « banalisée » ?

- La consommation de cannabis s'est nettement étendue au cours des dernières années, particulièrement chez les jeunes.
En 1999, un français sur cinq a déjà consommé au moins une fois du cannabis.
A la fin de l'adolescence, plus de la moitié des jeunes en a consommé.
- Chez ces jeunes, la consommation est le plus souvent occasionnelle mais pour certains ,devient avec l'âge de plus en plus régulière et intense.
- Parmi les garçons âgés de 19 ans, 60 % ont expérimenté le cannabis. Parmi ces 60%, plus d'un sur trois en a une consommation régulière ou intensive (plus de 10 fois par mois).
- L'usage de cannabis existe dans tous les milieux sociaux. Il est encore très fortement lié à l'âge et, dans une moindre mesure, au sexe : forte consommation chez les adolescents et les jeunes adultes qui décroît ensuite et devient marginale après 50 ans, usage plus important pour les hommes.
Toutefois, la différence entre les sexes est moins marquée pour les jeunes générations de consommateurs.
- La consommation de cannabis est très fréquemment associée à celles du tabac et de l'alcool. Dans les contextes festifs, le cannabis est très présent, accompagnant souvent, lorsqu'elles ont lieu, les prises de produits stimulants et hallucinogènes.

Quelles sont les nouvelles drogues consommées aujourd'hui ?

- Depuis la mise en place du Système national de surveillance des drogues de synthèse en 1999 (SINTES), les cas de détection d'un nouveau produit ont été rares.
- Le phénomène des "nouvelles drogues" correspond plus à l'émergence de nouveaux usages de produits ou médicaments anciens que l'usage de nouvelles substances.

On peut dégager quelques tendances récentes :

- le développement de l'usage de l'ensemble des stimulants (cocaïne, amphétamines, ecstasy...) et hallucinogènes (LSD, champignons...) dans certains contextes festifs ;
- l'association de ces consommations avec des usages plus massifs d'alcool, de tabac et de cannabis ;
- l'usage plus marginal d'héroïne fumée et de médicaments détournés, notamment certains anesthésiants tel que la kétamine ou le GHB, par des jeunes dans ces mêmes contextes festifs ;
- le développement d'une « gestion » de toutes ces consommations, l'effet d'un produit atténuant, modifiant ou amplifiant l'effet d'un autre.

- La consommation d'ecstasy, produit emblématique des « nouvelles drogues », reste néanmoins relativement limitée et semble surtout circonscrite aux jeunes adultes et à des contextes festifs.

A la fin de l'adolescence, l'expérimentation d'ecstasy varie entre 1 et 7 % selon le sexe et l'âge.

- La MDMA est la molécule la plus souvent détectée dans les comprimés d'ecstasy collectés dans SINTES.

On la retrouve dans 74 % des échantillons.

- Les substances réellement consommées ne correspondent pas toujours à ce que laisserait entendre la dénomination des produits., en particulier pour l'ecstasy. Si la MDMA est très majoritaire dans les échantillons achetés sous le label ecstasy, ceux-ci comportent fréquemment (48%) d'autres produits actifs, notamment des molécules médicamenteuses qui peuvent induire des conséquences sanitaires problématiques. Les dosages en produit actif sont aussi extrêmement disparates d'un comprimé à l'autre. Le dosage en MDMA peut ainsi varier d'un rapport allant de 1 à 400.

Quels sont les principaux dommages sanitaires attribuables à la consommation de drogues ?

- On évalue en France à 45 000 le nombre de décès dus à l'alcool et à 60 000 ceux dus au tabac.
- Le nombre actuel de décès dus aux drogues illicites, difficile à estimer, est de l'ordre de quelques centaines par an (surdoses constatées par la police, décès par pharmacodépendance constatés par le médecin ou décès dus au Sida).
- Les impacts sur la mortalité des différentes drogues ne peuvent pas être totalement comparés : les données sur les drogues illicites sont partielles et les décès estimés ne concernent pas la même population.
Ils touchent surtout une population âgée de plus de 50 ans dans le cas de l'alcool et du tabac, et une population plus jeune, âgée en moyenne de 30 ans, dans le cas des drogues illicites.
- Les dommages sanitaires liés à l'alcool et au tabac (risques accrus de cancers, de cirrhoses ou autres pathologies) sont beaucoup plus importants pour les hommes que pour les femmes en raison, principalement, d'une plus importante consommation masculine de ces produits dans les années passées.
- Dans le cas du tabac, l'augmentation de la consommation féminine et la diminution concomitante de la consommation masculine devraient atténuer cette différence dans les années à venir.
- L'usage d'héroïne est, parmi les usages de drogues illicites, celui dont les conséquences sont les plus problématiques.
L'héroïne demeure le principal produit à l'origine des prises en charge sanitaires et sociales d'usagers de drogues illicites même si les usagers concernés sont très souvent polyconsommateurs, associant notamment la cocaïne, les benzodiazépines et l'alcool.
- On estime entre 150 000 et 180 000 le nombre d'usagers d'opiacés ou de cocaïne « à problèmes ».

L'état de santé des usagers d'héroïne s'améliore-t-il ?

- La prévalence déclarée du VIH pour les usagers injecteurs poursuit la baisse entamée au début des années 1990 : 16 % en 1999 contre 23 % en 1994.
- La prévalence du VHC pour les usagers injecteurs augmente et atteint un niveau très élevé : 63 % en 1999 contre 51 % en 1994.
- Le nombre de décès liés à l'usage de drogues, repérés par le système sanitaire ou par les services de police, a fortement diminué depuis 1994. Ainsi, le nombre de décès par surdose constatés par la police a été divisé par près de cinq entre 1994 (564 décès) et 2000 (120 décès). La part de ces décès liés à l'héroïne diminue mais reste encore majoritaire (6 sur 10).
- Les évolutions positives constatées dans la seconde moitié des années 1990 sont à mettre en rapport avec la forte augmentation du nombre d'usagers sous traitement de substitution, l'amélioration de l'accessibilité au matériel d'injection et la diminution des pratiques d'injection intraveineuse durant la même période.
- Début 2001, on estimait que 85 000 usagers bénéficiaient d'un traitement de substitution, principalement à la buprénorphine haut dosage (Subutex®). Ils n'étaient que quelques milliers cinq ans auparavant.

Comment l'interdit d'usage de certaines drogues est-il appliqué ?

- Au terme de la loi de 1970, l'usage de stupéfiants est interdit. Il expose à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à une peine d'emprisonnement ferme.

Un usager de drogues illicites peut donc faire l'objet d'une interpellation, suivie ou non d'une condamnation et éventuellement d'une incarcération.

- Les infractions à la législation sur les stupéfiants ont conduit à plus de 100 000 interpellations en 2000.

En hausse constante depuis les années 1970, celles-ci concernent principalement des usagers (94 000 interpellations pour usage ou usage-revente, soit 94 % du total) et, plus particulièrement, des consommateurs de cannabis.

- Au cours des années 1990, l'évolution du nombre d'interpellations a suivi quatre grandes tendances :

- l'explosion des interpellations liées au cannabis,
- la forte chute de celles pour usage d'héroïne depuis 1995,
- la croissance de celles liées à la cocaïne,
- l'apparition et le développement de celles pour usage d'ecstasy.

- Les interpellations pour usage peuvent connaître une suite judiciaire et être suivies d'une condamnation (15 000 en 1999).

Le délit d'usage dans ces condamnations est fréquemment rencontré comme infraction associée, le plus souvent à une autre infraction à la législation sur les stupéfiants (trafic).

Le nombre de condamnations pour usage est stable depuis plusieurs années.

- Les incarcérations pour usage sont peu fréquentes (200 détenus un jour donné, le 1^{er} novembre 2000) et en baisse au cours des années 1990.

- Parmi les 1,7 million de personnes concernées par un usage répété de drogues illicites, 5 % sont interpellées dans l'année, moins de 1 % sont condamnées et seules quelques centaines sont incarcérées.

- Les alternatives aux poursuites judiciaires sont très fréquemment appliquées, suivant en cela les recommandations de la circulaire du Ministère de la Justice de juin 1999.